



Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Aveuglement volontaire du gouvernement : Les personnes handicapées et celles ayant des problèmes de santé mentale doivent être immunisées au rang 8

Québec, le 13 avril 2021 - Depuis le début de la campagne de vaccination au Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux s'est engagé à immuniser au rang 8 tous les adultes de moins de 60 ans souffrant d'une maladie chronique ou d'un problème de santé augmentant leur risque de complications et de décès liés à la COVID-19. Or, malgré leur grande vulnérabilité, les personnes handicapées et celles ayant des problèmes de santé mentale ne seront pas immunisées au rang 8, si on en croit la lecture des plus [récentes consignes gouvernementales](#) publiées la semaine dernière.

Il semble que la politique ait ses raisons que la COVID-19 ignore. [Sur 10 personnes décédées de la COVID, 6 sont handicapées](#). De plus, [le risque de décès chez les jeunes adultes ayant une déficience intellectuelle est jusqu'à 30 fois supérieur à la population générale](#). Pour les personnes diagnostiquées avec une schizophrénie, le risque de mourir est [3 fois plus élevé](#) que la population générale.

Il est temps que le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaissent ce que la science confirme. Même l'INSPQ a réitéré dans son [plus récent avis](#) daté du 7 avril dernier l'importance de prioriser les personnes ayant un facteur de risque augmentant très fortement la probabilité de complications par rapport à une personne du même âge.

Nos décideurs doivent s'inspirer des conditions médicales ciblées par d'autres pays, y compris au Canada (Alberta, Ontario, Colombie-Britannique, Île-du-Prince-Édouard, Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut) et accorder un rang prioritaire de vaccination à certains groupes ciblés de personnes handicapées.

Par ailleurs, contrairement à l'annonce effectuée le 17 mars dernier sur la priorisation accordée aux personnes handicapées vivant dans des ressources intermédiaires, de type familial (RI-RTF) et des ressources assimilées, une majorité d'entre elles n'ont toujours pas été vaccinées. L'absence de doses dédiées pour ces groupes dans les différentes régions du Québec et le retrait temporaire du vaccin AstraZeneca pour les adultes de moins de 55 ans retardent de manière importante le processus de vaccination de cette clientèle.

Monsieur le premier ministre Legault, Monsieur le Ministre Dubé, vous contenter d'afficher votre sensibilité à notre cause n'est plus suffisant. Les preuves scientifiques sont là, la vulnérabilité des personnes handicapées et de celles ayant des problèmes de santé mentale à la COVID-19 est démontrée. Pourquoi ne pas agir pour protéger cette population hautement vulnérable ? Nous ne vous croyons pas totalement indifférents ni partisans de l'eugénisme, alors quelles sont les raisons de votre refus d'inclure ces groupes de personnes au rang 8, alors qu'elles présentent bel et bien un risque significativement accru de complications et de décès liés à la COVID-19 ?

Expliquez-nous. Nous avons besoin de comprendre pourquoi vous vous entêtez à ignorer les données scientifiques disponibles, voire même prétendre qu'elles n'existent pas. Nous faudra-t-il une Commission d'enquête pour mettre en lumière l'abandon des personnes handicapées et celles ayant des problèmes de santé mentale au cours de cette pandémie?

La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN), organisme à but non lucratif incorporé en 1985, a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d'assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille. Elle regroupe plus de 45 organismes et regroupements nationaux et régionaux de personnes ayant tout type de limitations fonctionnelles.

La Fédération québécoise de l'autisme (FQA) est un regroupement provincial d'organismes et de personnes qui ont en commun les intérêts de la personne autiste, ceux de sa famille et de ses proches. Depuis 45 ans, la FQA est la référence en autisme au Québec.

Le Réseau communautaire en santé mentale (COSME) a été formé en 2012. Il s'est donné pour mission de soutenir, mobiliser et représenter le secteur québécois de l'action communautaire en santé mentale. Font partie du COSME, 12 regroupements régionaux qui représentent plus des deux tiers des 450 organismes communautaires québécois en santé mentale.

La Société québécoise de la déficience intellectuelle a été créée en 1951 par des parents qui avaient à cœur le bien-être et la sécurité de leurs enfants ayant une déficience intellectuelle. Elle rassemble, informe et outille tous ceux et toutes celles qui

souhaitent faire du Québec une société plus inclusive, où chacun peut trouver sa place et s'épanouir. Plus de 90 organismes et associations, plus de 150 employeurs et des milliers de familles à travers la province font déjà partie du mouvement.

-30-

Contact médias :

Véronique Vézina (COPHAN) : 418 576-9750

Charles Rice (COSME) : 418 255-0698

Tommy Bédard (FQA): 819 762-2700

Anik Larose (SQDI) : 514 725-7245